

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 038-213801004-20251216-DEL\_20251216\_06-DE



**Séance du 16 décembre 2025**

L'an deux mil vingt cinq et le 16 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Karim DALIBEY, Stéphanie MENGOLLI, Véronique DUMINI, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON, Audrey MARRON, Amina GHAFIR

Ont donné procuration : M. Jérôme LOOSDREGT à M. Thierry GALIFOT  
Mme Florence FAÏS à Mme Audrey BUISSON

Excusée : Martine PUGLISI

Secrétaire de séance : M. Sébastien PLISSON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	12 Décembre 2025	12 Décembre 2025	22 Décembre 2025

**6- Adoption des tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs des services communaux qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ainsi qu'il suit :

	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Tarifs 2026
<b>Concessions de cimetière</b>	30 ans = 135€ 50 ans = 270€	30 ans = 135€ 50 ans = 270€	30 ans = 150€ 50 ans = 300€	30 ans = 150€ 50 ans = 300€	30 ans = 150€ 50 ans = 300€
<b>Columbarium</b>	30 ans = 135€ 50 ans = 270€	30 ans = 135€ 50 ans = 270€	30 ans = 150€ 50 ans = 300€	30 ans = 150€ 50 ans = 300€	30 ans = 150€ 50 ans = 300€
<b>Nettoyage des déjections canines (institué par délibération du 15/06/2004)</b>	45€	45€	45€	45€	45€
<b>Droits de place marché commerçants non sédentaires (€/m linéaire)</b>	0.65€	0.65€	0.65€	0.75€	0.75€
<b>Redevance annuelle d'occupation du domaine public commerçants sédentaires – Terrasses (€/m linéaire)</b>	11€	11€	11€	13€	13€

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **Approuve** les tarifs communaux présentés ci-dessus, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Décision** : Adoptée à l'unanimité

